IPEMED
Palimpsestes
N° 20 - JUIN 2018

Comment la Chine contribue-t-elle au développement industriel des pays africains ?

Auteurs principaux :
Jean-Raphaël CHAPONNIERE, Observatoire Europe-Afrique 2020
Christian DELAVELLE, Observatoire Europe-Afrique 2020
Avec les contributions de :
Jean-Claude BERTHELEMY, Université Panthéon Sorbonne
Imène BASRIRE, IPEMED
Pierre BECKOUCHE, IPEMED
Jean-Louis GUIGOU, IPEMED
Thierry PAIRAULT, CNRS - EHESS
Paulette POMMIER, IPEMED
Kelly ROBIN, IPEMED

Siège du Centre de conférences de l'Union africaine. Addis-Abeba, Éthiopie. Inauguré en 2012, il a été construit et financé par le gouvernement chinois.
PHOTO : Andrew Moore.

IPEMED
- Institut de Prospective Économique du monde Méditerranéen -
Observatoire Europe-Afrique 2020

PRÉAMBULE

La Chine est devenue un partenaire économique incontournable de l'Afrique, laquelle est partiellement englobée dans l'ambitieux programme chinois « One Belt One Road ». Son engagement sur le continent africain prend des formes très diverses suivant les sous-régions et les pays considérés comme prioritaires.

La percée chinoise suscite un engouement médiatique et la presse multiplie les annonces de projets dont certains ne sont que des promesses. Citons, par exemple, la construction par le groupe chinois Haite d'une « nouvelle cité industrielle et résidentielle [au Maroc] de 2 000 hectares »[1].

Ce foisonnement demande à prendre du recul.

Qu'en est-il de l'activité chinoise en Afrique ? La stratégie chinoise contribue-t-elle efficacement au développement industriel des pays concernés ? Les zones économiques spéciales « chinoises » sont-elles adaptées au contexte africain ? Des scénarios alternatifs sont-ils envisageables ?

Le présent document a pour but de décrire les tendances des 15 dernières années, de mettre en perspective certaines idées reçues et de proposer des éléments de réflexion qui contrebalancent, parfois infirment, les trop nombreux effets d'annonce[2].

1 La Tribune, 03/2017

2 Pour une vision « démystifiée » de la présence chinoise en Afrique, cf. « 5 Myths about Chinese Investment in Africa », Deborah Braütigam, 4 décembre 2015. Les auteurs tiennent à remercier le Dr. Braütigam pour l'entretien accordé le 2 mai 2018.

Principaux axes de pénétration du projet « One Belt-One Road »

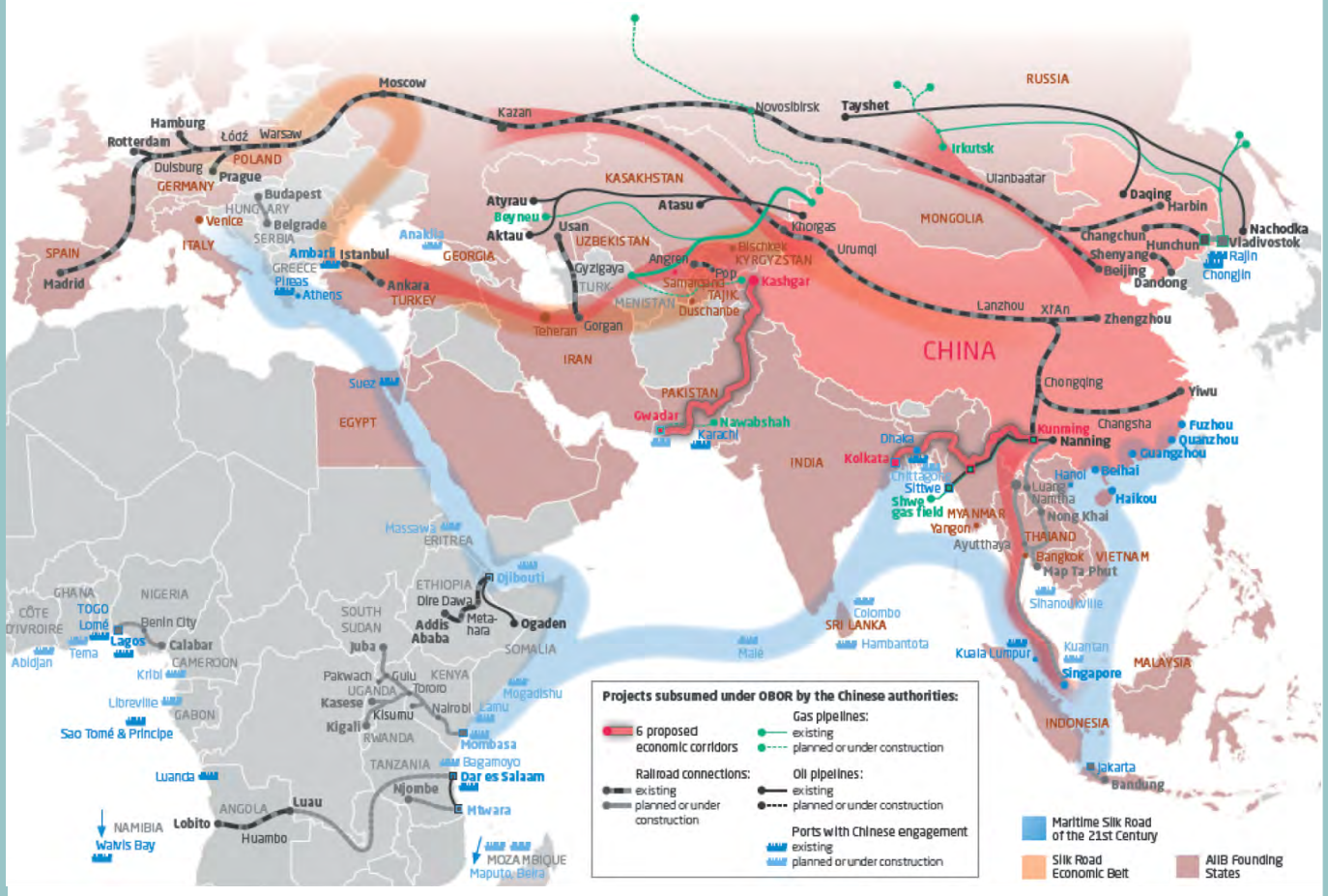

Chine – Afrique : enjeux économiques et tendances lourdes

La croissance économique africaine est insuffisante pour relever le défi de l'emploi

Le PIB africain par habitant a augmenté selon un « trend » de l'ordre de 1 à 2% par an au cours des dix dernières années, tant en Afrique du nord qu'en Afrique subsaharienne, en dépit du coup porté par le déclin des prix des matières premières. A l'exception du Nigeria dont l'économie se contracte, l'Afrique est sur une croissance positive mais faible.

On observe des contrastes importants selon les grandes régions : dans une note publiée en octobre 2017[3], la BAD notait une forte croissance en Afrique de l'Est, une croissance plus modérée en Afrique du Nord, de l'Ouest et Centrale. Les prévisions sont mitigées pour l'Afrique Australe.

GRAPHIQUE 1 - Croissance du PIB réel par habitant en Afrique – 2009/2019

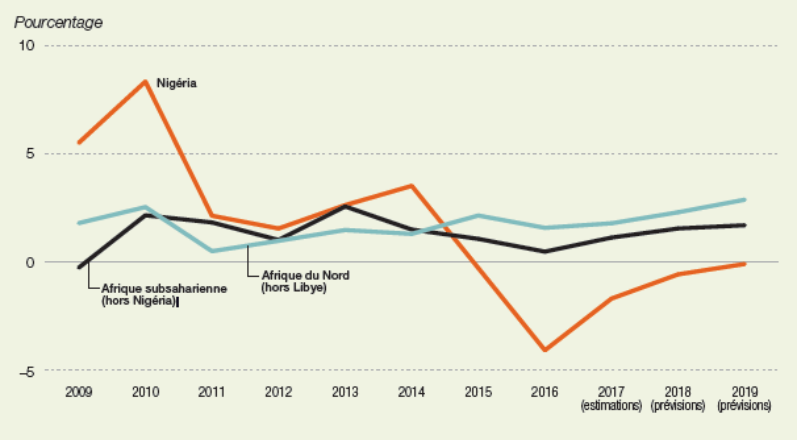

Source : Banque africaine de développement - Perspectives économiques en Afrique 2018

La création d'emplois est le défi majeur de l'Afrique subsaharienne où la population en âge de travailler augmentera de 620 millions en 2013 à près de 2 milliards en 2063. Il est donc impératif de « mettre urgemment en œuvre des réformes pour attirer l'investissement étranger direct dans les industries à fort potentiel compétitif et permettre ainsi au secteur privé de créer suffisamment d'emplois de qualité » (BAD, 2018). Le précédent rapport de la BAD, de l'OCDE et du PNUD sur les perspectives économiques en Afrique, souligne que l'industrialisation du continent requiert des stratégies innovantes qui pourraient tirer profit de trois facteurs :

i) la nouvelle révolution industrielle et l'automatisation de la production ;

ii) l'évolution de l'environnement économique caractérisé notamment par la fin du « super cycle des matières premières »;

iii) la hausse du coût du travail en Asie de l'Est[4]. Sur ce dernier point, les analyses réalisées en 2018 par ces mêmes institutions convergent : « le commerce international et les chaînes de valeur mondiales offrent de nouvelles possibilités aux pays pauvres, au moment même où les grands centres de production tels que la Chine franchissent un cap et libèrent les emplois peu qualifiés au profit des économies plus pauvres[5] ».

L'Afrique pourrait-elle véritablement bénéficier des délocalisations chinoises (i.e. des « 85 millions d'emplois » potentiellement délocalisables[6] en raison de la hausse du coût du travail)? Au-delà, les pays africains pourraient-ils prendre appui sur leur partenariat croissant avec la Chine pour répondre à ce défi ?

3 « Performance économique : l'Afrique progresse en 2017 », 12/10/2017.

4 Perspectives économiques en Afrique 2017, Entrepreneuriat et industrialisation, 2018, p.174.

5 Ibid, p. 60.

6 Déclaration de Helen Hai, Ambassadeur de bonne volonté de l'UNIDO lors du Forum « Africa 2017 », les 7-9 décembre 2017 à Charm el-Cheikh. A noter qu'en septembre 2011, le Président de la Banque Mondiale, Robert Zoellick déclarait déjà que « la Chine compte actuellement 85 millions d'emplois industriels à faible valeur ajoutée ».

La Chine, premier pays partenaire commercial du continent

En dépit de l'essor de ses échanges extérieurs depuis 2000, l'Afrique occupe une place marginale dans les échanges mondiaux. Sa part, qui s'est redressée, stagne désormais autour de 2,4%[7].

L'Union Européenne reste le premier partenaire commercial global de l'Afrique, en étant responsable de 36,2% des échanges totaux du continent en 2016 (Commission Européenne). D'après le graphique 2, les relations intra-africaines ont également connu un réel essor ces dernières années[8], mais la progression la plus marquante reste celle de la Chine, qui depuis 2009, est le premier pays partenaire commercial de l'Afrique.

En effet, la Chine réalisait 14,9% des échanges du continent africain en 2017 dont 16,7% des importations et 12,1% des exportations[9]. Selon le Ministère chinois du Commerce, le volume des échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique atteignait 149,1 milliards USD en 2016[10].

Les données disponibles sur le site du FMI et de « China-Africa Research Initiative », présentées respectivement dans les graphiques 3 et 4, soulignent :

- La part importante de l'Afrique du Nord dans les importations africaines en provenance de la Chine (22% en 2017) mais très faible dans les exportations (1,1%).

GRAPHIQUE 2 - Echanges commerciaux de l'Afrique avec ses principaux partenaires et commerce intra-africain, 2000-2015

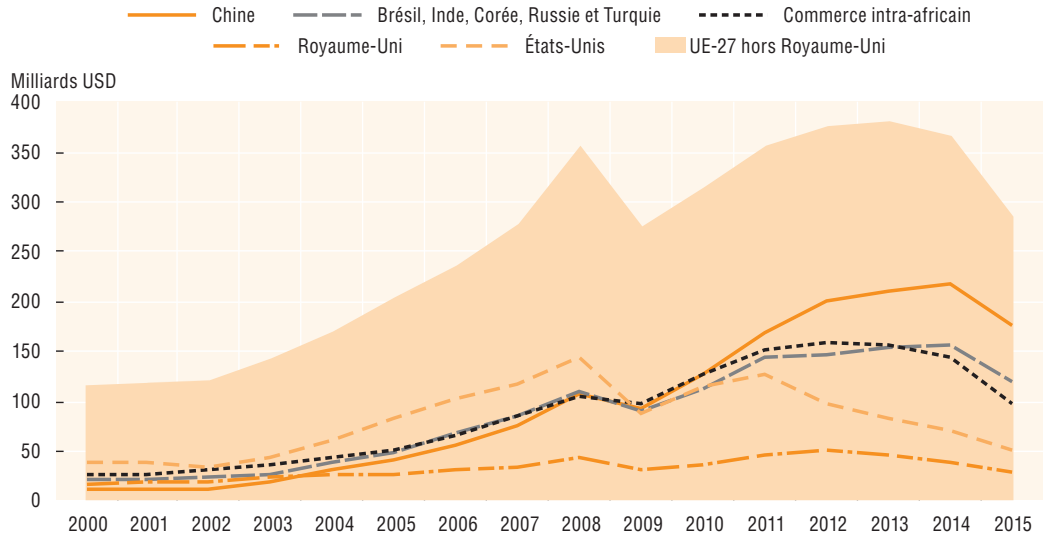

Source : Rapport « Perspectives économiques en Afrique » - Mai 2017 – BAD.

7 International Trade: The position of Africa in Global Merchandise Trade, Nahanga Verter, 13/09/2017.

8 En dépit d'une progression très rapide (9,1% sur la période 2008-2016), le Maroc, par exemple, n'occupe qu'une place marginale en Afrique de l'Ouest, qui est son principal partenaire (0,9% en 2015). D'après Echanges Maroc-Afrique Subsaharienne, Département des Statistiques des Echanges Extérieurs, Office des Changes, 2017.

9 European Union trade in goods with Africa, European Commission, 16/11/2017.

10 China - Africa trade surges in Q1, State Council, 11/05/2017.

GRAPHIQUE 3 – Echanges commerciaux Chine – Afrique subsaharienne (ASS) et Chine - Afrique du Nord (AN)
Période 2000-2017 – Milliards de dollars US

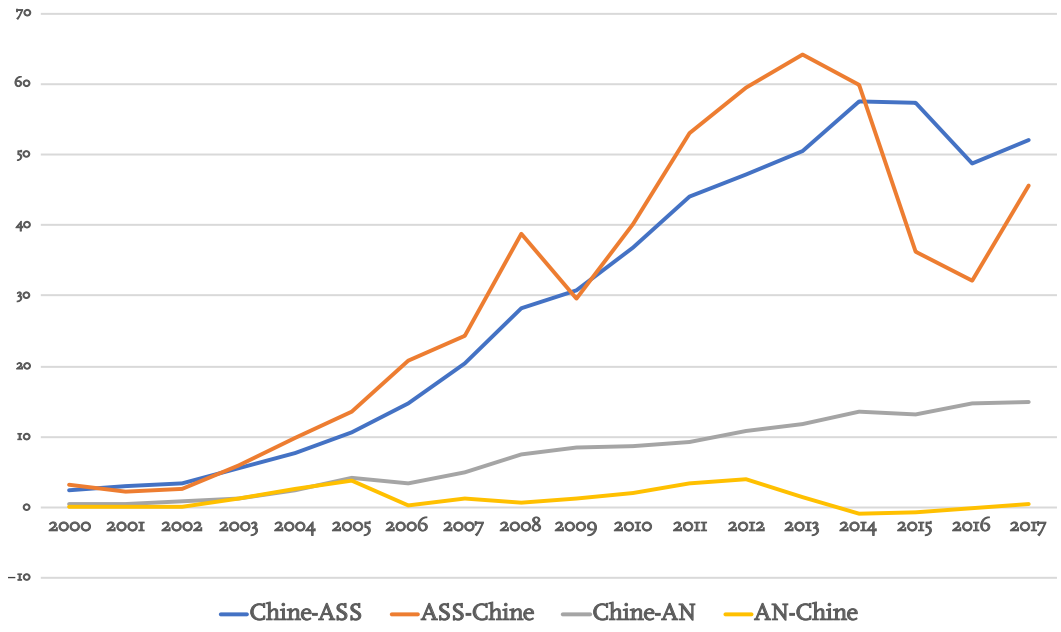

Source : Auteurs, d'après United Nations Comtrade Database

- La place prépondérante de l'Afrique du Sud, qui achète près de 15% du total des produits chinois exportés en Afrique (13,5 milliards US), devant l'Egypte (12%), le Nigeria (11%) et l'Algérie (8,7%) en 2016 ; ces quatre pays représentant près de 47% des exportations chinoises sur le continent.
- L'Angola est le premier pays africain fournisseur de la Chine en 2016, en étant responsable de près de 35% des produits africains qu'elle importe (soit 14 milliards US), suivi par l'Afrique du sud (17%) et la République Démocratique du Congo (6%). Les exportations africaines vers la Chine ont subi de plein fouet la chute du cours des matières premières depuis 2014, notamment l'Afrique du Sud et l'Angola.

Par conséquent, en 2016, les principaux partenaires commerciaux de la Chine en Afrique sont aussi ceux qui accusent le plus gros déficit de leur balance commerciale (Egypte, Nigeria, Afrique du Sud, Kenya, etc.).

GRAPHIQUE 4 – Balance commerciale Chine – Afrique en 2016 – Milliards de dollars US

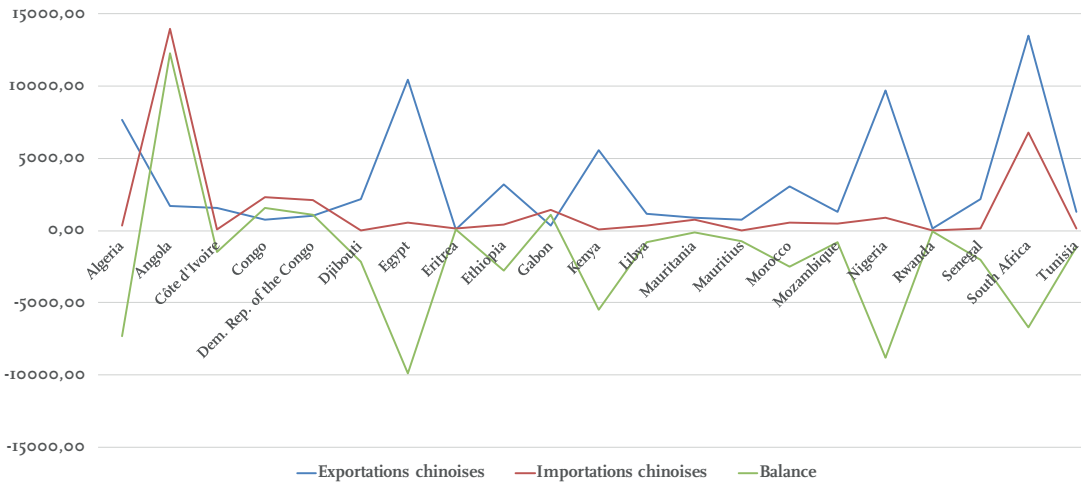

Source : Auteurs, d'après http://www.sais-cari.org/data-china-africa-trade

La Chine en Afrique : une stratégie essentiellement commerciale et une politique d'investissement prudente

Les relations Chine-Afrique sont anciennes et profondes. Les experts distinguent trois phases : i) phase de normalisation diplomatique (de la conférence de Bandung au milieu des années 1980) ; ii) phase d'amorçage commercial (du milieu des années 1980 au début des années 2000) ; iii) phase d'accélération, avec la signature de traités d'investissement bilatéraux (début des années 2000 à nos jours)[11].

L'activisme économique chinois suscite des interrogations : en 2012, le président sud-africain Jacob Zuma a déclaré, en marge du Sommet Chine – Afrique de Pékin : *« Africa's commitment to China's development has been demonstrated by supply of raw materials, other products and technology transfer [...] This trade pattern is unsustainable in the long term. Africa's past economic experience with Europe dictates a need to be cautious when entering into partnerships with other economies*[12] *»*.

Quels sont les volets de cet activisme économique chinois ?

Une stratégie volontariste d'échanges de biens et de services

La relation commerciale Chine – Afrique : prépondérance des échanges de « produits de base africains » contre « produits manufacturés chinois »

Il est vrai que le déficit commercial africain vis-à-vis de la Chine est croissant, notamment pour l'Afrique du Nord (cf. première partie), et que les produits non transformés (hydrocarbures, métaux) constituent la majorité des produits exportés par l'Afrique vers la Chine.

D'après la base de données de la CNUCED, en 2016, les exportations de l'Afrique à destination de la Chine se composeraient à 6% de produits manufacturés (*manufactured goods*) et à 94% de produits de base (*primary commodities*). En guise de comparaison, les exportations de l'Afrique vers l'Union Européenne sont en grande partie, aussi, des produits primaires qui représentaient, en 2016, 61,9% de ces exportations pour une valeur de 72,2 milliards d'euros.

A contrario, les exportations de la Chine vers l'Afrique sont composées à plus de 83% de produits élaborés. À titre d'exemple, la part des produits manufacturés dans les exportations de l'UE vers l'Afrique est supérieure à celle des produits primaires, 71,4% contre 25,5%, pour des valeurs respectives de 103,6 milliards d'euros et 37 milliards d'euros[13].

Il serait toutefois abusif d'accuser la Chine, à travers le développement de ses exportations vers l'Afrique, d'avoir contribué massivement à la disparition de PME et de petits commerces locaux, en submergeant les marchés africains de produits chinois à bas coût. Certes, au début des années 2000, l'entrée de ces produits a provoqué, en Afrique subsaharienne, la faillite d'entreprises et d'artisans dans le textile et la chaussure[14]. Toutefois, on constate que la diminution de la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB africain, passée de 17,5% en 1990 à 11 % en 2015, a précédé l'irruption chinoise et s'explique plutôt par les erreurs des politiques industrielles et par la mise en œuvre trop rigide des programmes d'ajustement structurel.

Les contrats de prestations réalisés par des entreprises chinoises en Afrique : un impact à double tranchant

La stratégie économique chinoise en Afrique est certes, avant tout, une stratégie commerciale. Mais outre la vente de produits manufacturés, elle contient un autre volet. D'après Thierry Pairault (2017)[15], l'Afrique représente 35% de la totalité des contrats de prestations « clés en main » achevés réalisés par la Chine entre 2003 et 2015. L'Algérie et l'Angola se taillent la part du lion, devant le Nigeria, l'Ethiopie et le Soudan.

11 Thierry Pairault, « La Chine au Maghreb : de l'esprit de Bandung à l'esprit du capitalisme », Revue de la régulation [Online], 2017, page 5 ; Jean-Raphaël Chaponnière, « Un demi-siècle de relations Chine Afrique » Revue Afrique contemporaine n° 228.

12 « Zuma warns on Africa's trade ties to China », 19 juillet 2012, Washington Pos.t

13 European Union trade in goods with Africa, European Commission, 16/11/2017.

14 Tegegne G. Asian imports and coping strategies of medium, small and micro firms. The Case of Footwear Sector in Ethiopia". Chinese Imports & the Ethiopian Shoe Industry." Journal of Modern African Studies. 2006;4:647-679.

15 https://www.pairault.fr/sinaf/index.php/statistiques/1234-prestations-de-services-cles-en-main-de-la-chine-en-afrique-2016.

GRAPHIQUE 4 - Contrats de prestations « clés en main » achevés réalisés par la Chine entre 2003 et 2015 en Afrique

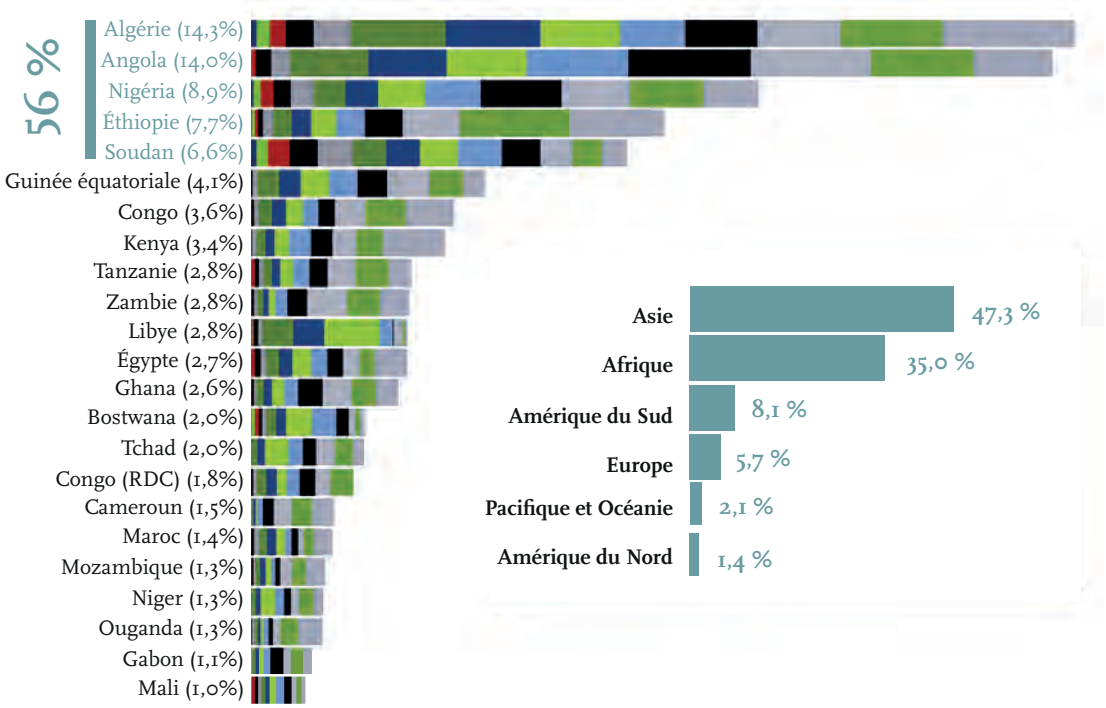

Source : Annuaire statistique de la Chine [diverses années]
http://www.stats.gov.cn/tjsj/ndsj/
Données exploitées par Thierry PAIRAULT, 2017.

En 2016, d'après le CARI, les entreprises chinoises ont réalisé pour près de 50 milliards de dollars de projets d'infrastructure en Afrique ; un chiffre à mettre en perspective avec le montant de l'investissement chinois sur le continent (2,4 milliards de dollars).

En outre, si l'Exim Bank of China est extrêmement active au niveau du financement des grands projets d'infrastructure, ces financements ne représentaient toutefois en 2016 que 15,5% du total des montants des projets financés en Afrique[16]. La Chine profite également des appels d'offres internationaux financés par les grands bailleurs de fonds et les gouvernements.

EXEMPLES DE PROJETS RÉALISÉS PAR LA CHINE SOUS LA FORME DE CONTRATS DE SERVICES ET DE CONSTRUCTION

PROJETS ACHEVÉS

Ethiopie (2017) : Barrage hydro-électrique de Gibe III (barrage le plus haut d'Afrique)

Kenya (2017) : Liaison ferroviaire Nairobi/Mombasa

Ethiopie / Djibouti (2017) : Liaison ferroviaire Addis-Abeba/ Djibouti.

Nigeria (2016) : Liaison TGV Abuja/Kaduna.

PROJETS EN COURS DE RÉALISATION

Ethiopie : Port sec de Dire Dawa

Ethiopie : Parcs industriels de Bole Lemi II, Dire Dawa et Jimma (textile/habillement) et de Kilinto (industrie pharmaceutique).

Kenya : Liaison ferroviaire Nairobi/Naivasha

Nigeria : Port en eau profonde de Lekki (Etat de Lagos)

Nigeria : Liaisons ferroviaires Lagos/Kano et Lagos/Calabar.

Sénégal/Mali : Liaison ferroviaire Bamako/Dakar

PROJETS EN NÉGOCIATION

Nigeria : Construction d'une voie ferrée reliant Lagos à plusieurs de ses banlieues.

Maroc : Projet de ville industrielle sur 2000 ha dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, pour y développer des activités industrielles et commerciales dans les secteurs du textile, de l'automobile et de l'aéronautique[17].

16 Africa Construction Trends 2017 – J.P Labuschagne – Deloitte .

17 Source : Ministère marocain de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique.

A travers son rôle d'ensemblier et de maître d'œuvre dans ces grands contrats d'infrastructure, la Chine parvient également à imposer ses normes, ce qui ensuite favorise ses entreprises sur les marchés africains, par exemple pour la maintenance des équipements installés. On le voit dans le ferroviaire ou encore dans le domaine de blockchain.

La stratégie chinoise de prêts conditionnés à l'attribution de contrats a contribué à l'industrialisation et à la structuration du tissu économique de nombreux pays africains, en améliorant le tissu des infrastructures de transport et d'énergie et en exerçant une pression à la baisse sur les coûts de construction à travers les grandes entreprises chinoises de BTP (CGCOC, CTCE, CCCC, CCECC, CHEC).

Cependant, cette stratégie génère deux impacts négatifs majeurs :

- Les entreprises locales de construction ont été évincées par les entreprises chinoises assurées de réaliser des projets financés par les banques publiques chinoises[18] ;
- La résurgence du risque de non-remboursement de la dette dans la région. En mai 2018, dans une étude sur l'évolution des niveaux et structures de la dette des pays lourdement endettés d'Afrique subsaharienne, l'agence de notation Standard & Poor's a pointé que « *depuis 2011, les stocks nets moyens de la dette publique ont encore augmenté pour atteindre 53% du PIB en 2017 (...) Dans les pays d'Afrique subsaharienne notés par S&P, les dépenses au titre de service de la dette ont augmenté, passant de 4% des recettes des Etats en 2011 à 11% en 2017 (...) Compte tenu des charges d'intérêt élevées et des nouveaux types de dette que les pays de la région sont en train d'accumuler, le risque de non-remboursement a refait surface.* ».

Une politique prudente en matière d'investissements directs

Le stock d'IDE chinois en Afrique a connu une croissance exponentielle, passant de près de 900 millions USD en 2004 à environ 40 milliards USD en 2016[19]. D'après The Africa Investment Report 2017 du Financial Times, la Chine serait devenue le premier pays investisseur en Afrique, avec 39% du total des capitaux investis, suivie par les Emirats arabes unis et le Maroc.

Les IDE chinois s'orientent en priorité vers les pays africains exportateurs de minerais, d'hydrocarbures et de bois précieux : en 2015, l'Afrique du Sud accaparait 15% du stock d'IDE chinois en Afrique et la République Démocratique du Congo, 10% (CARI). Cependant, le secteur manufacturier a constitué le premier poste d'investissement chinois en Afrique sur la période 2003-2014.

Il convient toutefois de relativiser ces chiffres à plusieurs niveaux :

- Le stock d'IDE européens en Afrique reste nettement plus élevé (291 milliards d'euros en 2016)[20] ;
- Les 40 milliards de dollars d'IDE chinois en Afrique ne représentent que 2,9% du stock total d'IDE chinois dans le monde en 2016 ;
- En termes de flux, après le pic de 2013, l'investissement chinois en Afrique en 2016 a diminué pour la troisième année consécutive (-20% par rapport à 2015 et -30% par rapport à 2013). L'Afrique reste donc une destination marginale des IDE chinois[21] qui, depuis quelques années, se concentrent vers l'Europe et vers l'Amérique du Nord, en phase avec la stratégie récente des autorités chinoises d'acquisition de technologies innovantes à marche forcée.

TABLEAU 2 - Répartition sectorielle des investissements chinois en Afrique. Période 2003-2014

	Total des capitaux investis (million US$)	Nombre de projets
Secteur manufacturier	13 284	77
Extraction	8 726	14
Construction	4 650	4
Infrastructures TIC	1 850	4
Electricité	1 351	4
Autres	635	54

Source: Manufacturing FDI in Sub Saharan Africa: Trends, Determinants and Impact - Guangzhe Chen, Michael Geiger and Minghui Fu - World Bank Group.

La mise en place de « zones économiques spéciales » destinées à capter les investissements étrangers est souvent mise en avant comme une solution-clé pour l'industrialisation des pays africains. Certains de ces pays ont voulu imiter le modèle chinois et créer des zones économiques spéciales chinoises chez eux[22]. A ce jour, l'impact des IDE chinois consacrés au développement de telles zones semble marginal.

18 Source : « La présence chinoise en Afrique », lettre du CEPII, n°328, 20 décembre 2012.

19 http://www.sais-cari.org/data-chinese-and-american-fdi-to-africa

20 http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/8558940/2-21122017-BP-EN.pdf/ee180a2c-5dd4-44c6-b2e1-856bc8946c29

21 L'investissement chinois en Afrique n'a représenté que de 1,2% de l'investissement direct chinois dans le monde, d'après https://www.pairault.fr/sinaf/index.php/investissements-chinois/1180-flux-d-investissement-direct-chinois-en-afrique-2013-2016.

22 « Les zones économiques spéciales, une panacée ? », Thierry Pairault, 26 novembre 2015.

Les « zones économiques spéciales chinoises » : une solution émergente, qui pour l'instant ne s'avère pas être à la hauteur des enjeux

L'émergence d'un nouveau modèle de développement ?

Les zones franches construites à l'initiative des pouvoirs publics dans une quinzaine de pays africains dans les années 80/90 n'avaient pas réussi à attirer des investissements significatifs et à créer des emplois dans la durée[23]. Plusieurs facteurs ont contribué à ces échecs :

- Mauvaise planification stratégique (inadéquation entre les activités développées dans ces zones et les avantages comparatifs du pays, dispersion sur un nombre trop élevé de secteurs manufacturiers) ;
- Mauvais choix d'emplacement (déterminé trop souvent par des motifs politiques, localisation dans des zones excentrées) ;
- Insuffisance des infrastructures (pénuries d'eau, pannes d'électricité, carences en matière de santé, de sécurité et d'environnement) ;
- Absence de gouvernance ; manque de stabilité des politiques.

Depuis le début des années 2000, on voit émerger un nouveau modèle de développement des entreprises chinoises en Afrique, fondé sur les zones franches.

Forte de son expérience réussie en matière de développement de ZES sur son territoire dans les années 80 (Shenzen, Zhuhai, etc.), la Chine a cherché dès le début des années 2000 à dupliquer le même modèle en Afrique. Les composantes-clés de ce modèle sont la liberté d'action vis-à-vis du pouvoir politique central, la mise à disposition d'infrastructures et de services de base « prêts à l'emploi », un environnement économique et financier attractif et l'ouverture à l'économie de marché[24]. A noter que les ZES chinoises diffèrent des zones franches, car elles visent à davantage valoriser les ressources du territoire sur lequel elles s'implantent.

Résultats et enseignements des ZES chinoises

C'est dans le contexte d'ouverture économique initié par Deng Xiaoping en 1979 que la Chine adopte le principe de Zones économiques spéciales (ZES). L'intention est alors d'attirer des capitaux extérieurs pour des activités productives exportatrices. Ayant renoncé au modèle de substitution des importations, les « dragons asiatiques » (Hong-Kong, Taiwan, Corée du Sud) s'étaient, avant la Chine, engagés avec succès dans cette voie.

Quatre ZES sont alors créées sur le littoral chinois, la plus connue étant Shenzhen à la frontière avec Hong Kong. Ces quatre premières ZES, très favorables aux investisseurs internationaux ont permis d'expérimenter des réformes économiques de marché et d'accumuler de l'expérience, avant un déploiement à plus grande échelle. Dès leur ouverture, ces ZES ont démontré leur attractivité aux IDE, tout particulièrement Shenzhen. Depuis sa création en 1980, la croissance économique de ce petit port a décollé, se situant à un haut niveau : 25,8 % par an en moyenne.

Les bons résultats de ces ZES doivent cependant être contextualisés. La Chine en 1980 a profité de deux avantages importants : la présence de Hong Kong (les entreprises étrangères ont utilisé Hong Kong comme poste avancé pour investir en Chine) et une diaspora dynamique.

A côté des ZES (6 aujourd'hui, dont Chongqing créée en 2010), d'autres formes d'organisation de l'activité industrielle favorables aux investissements étrangers et aux activités technologiques ont progressivement été adoptées : villes côtières, zones franches, zones pilotes pour le libre-échange, parcs industriels, etc.

L'industrie manufacturière s'est également développée sous la forme de clusters dans des industries de main d'œuvre – textile, chaussures, céramique, etc.– avec l'appui principalement des pouvoirs locaux. Ces clusters (certains gigantesques) qui visaient dans un premier temps le marché intérieur sont devenus de puissants exportateurs.

Source : Paulette Pommier

23 Il existe quelques exceptions (Maurice, Ethiopie, Madagascar, Lesotho). On peut citer par exemple le « Mercato Footwear cluster » à Addis-Abeba, qui a permis à des entreprises éthiopiennes de se regrouper pour lutter plus efficacement contre les importations chinoises de chaussures.

24 "Global Experiences with Special Economic Zones – Focus on China and Africa" – World Bank Group – April 2015.

Plusieurs atouts significatifs contribuent à attirer les entreprises chinoises vers ces ZES :

- Dans certains pays africains, le prix de l'électricité industrielle peut s'avérer compétitif (0,03 USD/kWh en Ethiopie, par exemple) ;
- Des incitations fiscales fortes : exemption de taxes sur les importations d'équipements, de pièces de rechange et de matières premières ; exemption de taxes sur les exportations, exemption d'impôt sur les bénéfices pendant 10 ans ;
- Des pays africains bénéficient d'accords de libre-échange avec les Etats Unis (AGOA) et l'Europe.

En outre, du fait de leur fonctionnement en vase clos, les ZES permettent d'échapper, au moins partiellement, aux coûts « invisibles », qui correspondent aux pertes subies par les entreprises en conséquence de la mauvaise qualité de l'environnement des affaires (principalement les exigences des banques lors des procédures de prêts, les conséquences du manque de fiabilité des infrastructures, les excès de la réglementation, de la corruption et les problèmes de sécurité). Le coût direct du travail dans les entreprises situées en Afrique subsaharienne serait environ 50% inférieur à celui des pays comme le Vietnam ou le Brésil. Même en tenant compte des différentiels de productivité, plusieurs pays africains pourraient donc en théorie réunir les conditions pour développer des pôles manufacturiers compétitifs. Toutefois, les coûts invisibles sont beaucoup plus élevés en Afrique qu'en Asie. En pratique il est trois fois plus cher de produire au Nigeria qu'au Vietnam, du fait du niveau exorbitant des coûts invisibles[25].

Des ZES au pluriel ?

Par pragmatisme, les autorités chinoises adaptent leur modèle au contexte de chaque pays africain. Trois schémas d'implantation d'entreprises chinoises se développent en parallèle :

- **Les « zones de coopération économique et commerciale à l'étranger »** (« Zone of economic and commercial cooperation abroad ») sont des zones homologuées par le Ministère Chinois du Commerce, où le gouvernement chinois fait venir des entreprises chinoises subventionnées. Il s'agit de partenariats public-public (Chine-pays africain) sous-traités par la Chine à des entreprises chinoises. Ces zones ont peu d'impact sur le tissu productif local et le pays d'accueil sait peu de choses sur ce qui s'y passe. En Afrique, elles sont au nombre de quatre, dont trois qui fonctionnent effectivement, en Zambie (Zambia China Economic and Trade Cooperation Zone), au Nigeria (Nigerian Leki Free Trade Zone) et en Ethiopie (Ethiopian Eastern Industrial Park). La quatrième, la zone de Jiangling en Algérie, n'a jamais vu le jour.
- **Les « zones concédées »** sont des partenariats privé-public résultant d'une concession directe du pays africain hôte à une entreprise chinoise. Cette dernière recrute d'autres entreprises chinoises. Les infrastructures développées appartiennent au pays d'accueil. La question de l'activité, voire de l'existence effective de ces zones concédées se pose et nécessiterait une enquête sur place, dans le prolongement de celle effectuée par Françoise Nicolas en Éthiopie[26]. A titre d'exemple, des doutes subsistent sur la fiabilité des données relatives à la Ogun Guangdong Free Trade Zone (Nigeria) qui, après faillite, renaît de ses cendres avec les chiffres annoncés lors de sa création initiale ; de surcroît, si cette zone est bien dirigée par des ressortissants chinois, cela ne suffit pas pour en faire une zone chinoise d'autant que c'est une structure de droit nigérian. En Zambie, les deux zones n'en feraient de fait qu'une.

EXEMPLE DU PARC INDUSTRIEL OGUN-GUANGDONG FTZ

Créée en 2007, le parc industriel Ogun-Guangdong FTZ (sud-ouest du Nigeria), actif dans les secteurs de la pharmacie, du verre et de l'agro-alimentaire, a été l'objet de conflits récurrents jusqu'en 2016 entre les autorités de l'état d'Ogun et la société chinoise gestionnaire de la zone. L'état d'Ogun reprochait les déficiences en matière d'infrastructures, des décisions de gestion prises unilatéralement et un manque de transparence dans la gestion. En 2016, le gouvernement chinois et le gouvernement de la Province chinoise du Guangdong sont intervenus pour démettre Zhongfu de ses responsabilités de gestionnaire. Guangdong New South Group a acquis 51% des actions de China Africa et s'est vu attribuer la gestion de la zone.

Source : Ministère fédéral de l'environnement - Nigeria

25 « Benchmarking Africa's costs and Competitiveness – Giuseppe Iarossi – Banque Mondiale.

26 Cf. Françoise Nicolas, « Les investisseurs chinois en Ethiopie : l'alliance idéale ? », Notes de l'IFRI, mars 2017.

- Des entreprises chinoises viennent s'implanter de leur propre initiative **dans des zones franches**, créées à l'initiative des pays d'accueil depuis le début des années 2010 (par exemple, Tanger-Med au Maroc ou COEGA en Afrique du Sud). Elles deviennent généralement sous-traitantes des entreprises occidentales, qui sont également installées du fait d'un environnement économique et fiscal attrayant.

A ce jour, les intérêts chinois dans des ZES en Afrique sont limités à une quinzaine de zones, majoritairement en Ethiopie. Cela reste marginal au regard des enjeux du continent. Ces ZES sont souvent spécialisées sur des secteurs spécifiques (mais pas toujours), principalement le textile/habillement, la fabrication de matériaux de construction et la production de médicaments. Les zones dites homologuées n'incitent pas les entrepreneurs africains à investir dans le secteur manufacturier[27]. Si la montée en régime des implantations chinoises dynamise l'industrie manufacturière, elle n'est pas un substitut aux entreprises locales.

Enfin, on peut légitimement se poser la question de savoir si le modèle des ZES chinoises est adapté au contexte socio-culturel de l'Afrique ? A l'exception de rares pays comme l'Ethiopie où les revenus sont tellement faibles qu'il existe un réservoir de main-d'œuvre acceptant de travailler pour 1$ par jour[28], les africains sont-ils prêts à s'engager dans la voie développée par les « Tigres asiatiques », fondée sur la logique du « Produire pour exporter » ? La logique du « Produire pour consommer » est-elle économiquement viable ?

PRÉSENCE DE LA CHINE DANS LES ZES EN AFRIQUE

Afrique du Sud : Entreprises chinoises implantées dans la zone de COEGA.

Nigeria : Ogun Guangdong (gestion de la zone), Calabar Free Trade Zone, Lekki Free Zone (implantations ponctuelles).

Ethiopie : Kombolcha, Hawassa, Bole-Lemi, Dire-Dawa, Djimma.

Maurice : Jin-Fei.

Zambie : Chambisha.

Maroc : Plusieurs entreprises chinoises dans Tanger Free Zone.

Sénégal : Sociétés chinoises implantées dans les 3 ZES existantes.

Vue aérienne du pont de l'amitié Chine-Niger, plus souvent appelé le « pont des chinois », inauguré le vendredi 18 mars 2011 et situé à Niamey, Niger. PHOTO : Jean Rebiffé.

27 Banque Mondiale, 2015, 4eme Ethiopia Economic update, Overcoming constraints in the manufacturing sector Addis Abeba.

28 Le salaire minimum est d'environ 300 US$ en 2016 à Guangdong (Chine). Dans le parc industriel de Hawassa (Éthiopie), le salaire moyen devrait être de l'ordre de 50 US$ par mois.

CONCLUSION - Prospective Chine-Afrique : Plusieurs enjeux majeurs et beaucoup d'incertitudes

Il n'y aurait de « menace chinoise » en Afrique que parce que l'Afrique s'interroge sur sa propre capacité à intégrer les chaînes de valeur mondiales et parce que l'Europe, qui reste encore le premier partenaire commercial du continent africain, peine à renouveler son offre de coopération.

Cette « menace miroir » peut s'analyser sous plusieurs facettes :

Notre méconnaissance relative des réalités concrètes de la présence chinoise en Afrique et la projection quasi ethno-centrée que nous avons de la stratégie chinoise sur le continent. Par exemple, les chiffres relatifs au nombre de sociétés appartenant à des chinois en Afrique sont extrêmement fluctuants selon les sources : 10 000 d'après McKinsey[29] ; 1 700-2 000 d'après le MofCom. Non seulement la Méditerranée n'existe quasiment pas dans les discours officiels chinois (Ekman, 2018), mais les Chinois connaissent peu l'Afrique, qui sert en quelque sorte de « laboratoire » pour leur stratégie qui est avant tout mondiale. Rappelons que pour le moment, l'investissement chinois en Afrique ne représente que 2,9% du stock d'IDE chinois dans le monde ; loin derrière le montant des IDE chinois en Europe ou dans les Amériques.

Si elle s'inscrit dans la continuité des dix dernières années, la politique future de la Chine en Afrique ne suffira pas à relever le défi de l'industrialisation. Un changement d'échelle en matière d'investissements directs serait indispensable, mais pour l'instant, la Chine ne semble pas désireuse de s'engager dans cette voie. L'enjeu est donc de savoir quelle solution la Chine va privilégier à long-terme en matière d'implantation d'usines manufacturières ? Confrontées aux hausses de coût, les entreprises chinoises ont le choix entre plusieurs solutions : i) ne pas délocaliser et automatiser leur production pour bénéficier des externalités des régions côtières de la Chine ; ii) déménager à l'Ouest de la Chine où les infrastructures se sont améliorées ; iii) délocaliser dans les pays voisins (Cambodge, Viêt-Nam, etc.) et enfin iv) s'installer en Afrique. Il semble donc peu probable que les relocalisations permettent de créer des millions d'emplois en Afrique à court et moyen termes.

L'hypothèse d'une présence chinoise au Sud de la Méditerranée pour réexporter des produits manufacturés vers l'Europe ou vers un pays africain cible paraît peu crédible dans le contexte actuel et compte-tenu des nombreuses contraintes qui entravent encore le développement économique du continent africain et l'émergence d'un écosystème attractif. La stratégie commerciale de la Chine en Afrique, bien que volontariste, n'a pas permis de sortir le continent africain du processus actuel de croissance sans industrialisation et ne s'est pas accompagnée d'une transformation significative de la structure de l'économie[30]. **La principale problématique est de savoir si l'Afrique a néanmoins su, et saura profiter de l'offre chinoise**. De même, le défi n'est pas tellement de savoir comment attirer les « millions d'emplois que les délocalisations chinoises pourraient créer en Afrique dans l'industrie légère », mais plutôt de permettre aux pays africains d'anticiper les bouleversements à venir pour s'insérer dans des secteurs à plus forte valeur ajoutée locale. Ce dernier point questionne indirectement la capacité des Africains à dessiner eux-mêmes leur propre modèle de développement, en favorisant la stabilité politique, en luttant contre la corruption, en améliorant l'environnement institutionnel et en encourageant la création d'entreprises.

Enfin, poser la question du rôle économique de la Chine en Afrique revient en filigrane à **interroger les décideurs politiques et économiques européens sur leur capacité à renouveler leur paradigme de coopération avec leurs homologues africains**. Plusieurs pistes ont déjà été évoquées par l'IPEMED dans ses travaux précédents[31] : pour concurrencer l'offre chinoise, les entreprises européennes doivent promouvoir un nouveau modèle de coopération économique « gagnant-gagnant » fondé sur le partage de la valeur ajoutée et le transfert de technologies entre acteurs européens et africains : la « coproduction ». Cette nouvelle stratégie doit s'appuyer sur les orientations économiques définies par les Africains eux-mêmes. Les entreprises euro-

29 Rapport: "Dance of the Lions and Dragons: How are Africa and China engaging, and how will the partnership evolve?" – Mc Kinsey – Juin 2017. Selon ce rapport, 1/3 de ces entreprises seraient impliquées dans la production de biens, ¼ dans les services et 1/5 dans la construction et l'immobilier. Elles concentreraient leurs activités sur les marchés domestiques plutôt que sur les exportations. Le rapport estime que 12% de la valeur de la production industrielle de biens en Afrique, évaluée à 500 milliards USD, est entre les mains de sociétés chinoises.

30 Entre 2000 et 2014, la valeur ajoutée manufacturière de l'Asie est passée de 11% à 39% de la valeur ajoutée mondiale. Dans le même temps celle de l'Afrique est passée de 1% à 2%. En 2015, la part des produits manufacturés plafonne autour de 22% du total des exportations du continent (76% pour la Tunisie, 37% pour le Kenya, mais seulement 3% pour le Nigeria).

31 Se référer, par exemple, au Rapport scientifique « La Verticale : une fondation pour accélérer l'intégration régionale », sous la coordination de Jean-Louis Guigou et Pierre Beckouche, Décembre 2017.

péennes devraient aussi valoriser leur responsabilité sociale et environnementale (RSE) dans un contexte qui y est favorable, et être épaulées dans leurs démarches par un accompagnement institutionnel et financier adéquat. Sur ce point, la mise en œuvre du Plan d'Investissement Extérieur (PIE) de la Commission européenne est un signal positif, permettant de contribuer au développement du secteur privé du « voisinage Sud » mais aussi de l'ensemble du continent africain. La création de « zones industrielles sécurisées »[32] ou « de pôles industriels exportateurs dans 15 pays africains »[33], tels que définis par l'Observatoire Europe-Afrique 2020 pourrait être une condition indispensable au développement d'un tissu industriel économiquement viable et pourvoyeur d'emplois à long-terme.

Reste à construire un véritable partenariat « gagnant-gagnant » autour d'un axe intégré « Afrique – Méditerranée – Europe ». Mais au sein de l'intégration régionale de cet axe AME, reste également à déterminer la place de la Chine, qui pourrait être considérée tantôt comme une concurrente ou un fournisseur, tantôt comme un partenaire par les Africains, les Européens et les sud-Méditerranéens.

32 Cf. « L'énergie au service du développement durable de l'Afrique », sous la coordination de Kelly ROBIN, IPEMED Palimpsestes, Décembre 2016.

33 Cf. Observatoire Europe-Afrique 2020, « Analyse d'un échantillon de 15 zones économiques spéciales en Afrique », Juin 2017 et « Les conditions sont-elles propices au développement de pôles manufacturiers exportateurs dans certains pays africains ? », Janvier 2018.

IPEMED

- Institut de Prospective Économique du monde Méditerranéen -

Les Ipemed Palimpsestes, working papers, sont des éléments de réflexion et de débat en prise avec l'actualité euro-méditerranéenne.
L'Institut de prospective économique du monde méditerranéen, IPEMED, est une association reconnue d'intérêt général, créée en 2006. Think tank promoteur de la région méditerranéenne, il a pour mission de rapprocher par l'économie, les pays des deux rives de la Méditerranée. Il est indépendant des pouvoirs politiques dont il ne reçoit aucun financement. IPEMED est présidé par Jean-Louis Guigou.

www.ipemed.coop

Directeur de la publication : Jean-Louis Guigou - Coordination : Kelly Robin - Infographie : TENCONCEPT - ISSN 2116-6897